

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2026
--

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
COORDINATION GÉNÉRALE

N° de l'ordre du jour : **3**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Décisions signées par le Maire - Liste arrêtée au 19 juin 2026

EXPOSE

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de sa délégation.

Décision n° DV2026_029 du 13 mars 2026

Mise à disposition du gymnase Verrerie au profit de la société "Kids Anim Loc Gonflable" les 18 et 19 avril 2026 moyennant une redevance horaire de 50 €.

Décision n° DV2026_030 du 20 mars 2026

Marché relatif à la mission de contrôle technique de construction concernant l'aménagement d'un centre de santé au sein de l'Espace Sainte-Marie, conclu avec la société SOCOTEC Construction, pour un montant de 3 060 € HT soit 3 672 € TTC.

Décision n° DV2026_031 du 27 mars 2026

Mise à disposition du mur d'escalade de la Maison des sports au profit de l'IME l'Orbize pour l'année scolaire 2025-2026 au tarif fixé par la délibération n°CM-2017-12-34-1.

Décision n° DV2026_032 du 20 mars 2026

Mise à disposition d'une serre de 200 m², d'un terrain de 60 m² et d'un local de stockage au sein du service espaces verts pour l'année 2026 au profit du pôle enfance de la Mutualité Française de Saône-et-Loire pour l'implantation d'un atelier d'horticulture, à titre gracieux.

Décision n° DV2026_033 du 11 mars 2026

Contrat de cession de droits d'auteur et d'exploitation d'œuvres conclu avec deux artistes, dans le cadre de l'exposition "Le sang de la terre" au musée Vivant Denon, pour un montant de 2 500 € TTC.

Décision n° DV2026_034 du 16 avril 2026

Marché conclu avec le cabinet ERM CJC Conseils pour accompagner les services municipaux et la coordinatrice prévention et sécurité, pour développer de nouvelles actions et renforcer les dispositifs existants, pour un montant de 21 500 € HT, soit 25 800 € TTC.

Décision n° DV2026_035 du 30 avril 2026

Ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie interactive 2026-2027 de 1 500 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est sur le budget principal.

Décision n° DV2026_036 du 30 avril 2026

Marché conclu avec la société ORFEOR pour l'abonnement au logiciel PerfOrm pour la gestion de la dette pour un montant de 8 975 € par an et une durée de trois ans, tacitement reconductible.

Décision n° DV2026_037 du 13 mai 2026

Marché relatif à la mission d'étude acoustique concernant l'aménagement d'un centre de santé au sein de l'Espace Sainte-Marie conclu avec la société Acoustique France pour un montant de 5 970 € HT soit 7 164 € TTC.

Décision n° DV2026_038 du 12 mai 2026

Sollicitation d'une subvention auprès de la Région à hauteur de 100 000 € pour la restauration intérieure de la Cathédrale Saint-Vincent à Chalon-sur-Saône - Phase 3 : ensemble capitulaire et massif occidental.

Décision n° DV2026_039 du 19 mai 2026

Marché relatif à la participation de la Croix Rouge française aux dispositifs prévisionnels de secours, à l'occasion de la boum des troisièmes le 30 juin 2026, pour un montant de 310 € TTC.

Décision n° DV2026_040 du 19 mai 2026

Marché relatif à la participation de la Croix Rouge française aux dispositifs prévisionnels de secours, à l'occasion du Rallye Citoyen Educap City, pour un montant de 500 € TTC.

Décision n° DV2026_041 du 19 mai 2026

Marché relatif à la participation de la Croix Rouge française aux dispositifs prévisionnels de secours, à l'occasion des animations de l'été au Port Villiers du 26 juin au 12 juillet 2026, pour un montant de 1 880 € TTC.

Décision n° DV2026_042 du 19 mai 2026

Marché relatif à la participation de la Croix Rouge française aux dispositifs prévisionnels de secours, à l'occasion du grand concert du Port Villiers le 29 août 2026, pour un montant de 250 € TTC.

Décision n° DV2026_043 du 19 mai 2026

Marché relatif à la participation de la Croix Rouge française aux dispositifs prévisionnels de secours, à l'occasion des animations du 14 juillet 2026, pour un montant de 370 € TTC.

Décision n° DV2026_044 du 7 mai 2026

Institution et actualisation de la régie de recettes de la Vie Associative.

Décision n° DV2026_045 du 28 mai 2026

Mise en vente de divers ouvrages au Musée Nicéphore Niépce.

Décision n° DV2026_046 du 15 mai 2026

Suppression de la régie de recettes de la Maison des Syndicats à compter du 30 avril 2026.

Décision n° DV2026_047 du 25 mai 2026

Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires de France pour l'année 2026, pour un montant de 7 715,84 € Net de Taxes.

Décision n° DV2026_048 du 4 juin 2026

Marché relatif à la mission de contrôle technique de construction pour les travaux de rénovation et d'aménagement d'un office de réchauffe à l'école élémentaire de l'Est conclu avec la société QUALICONSLT pour un montant de 2 640 € HT soit 3 168 € TTC.

Décision n° DV2026_049 du 4 juin 2026

Marché conclu avec la société Taklit Productions pour un concert au Cloître Saint-Vincent le 10 juin 2026 pour un montant total de 2 442,80 € TTC.

Décision n° DV2026_050 du 4 juin 2026

Marché conclu avec la société Sido&Co pour un concert au Cloître Saint-Vincent et au Théâtre Piccolo le 7 août 2026 pour un montant total de 1 992,80 € TTC.

Décision n° DV2026_051 du 4 juin 2026

Marché conclu avec la société Prod-S pour un concert au Cloître Saint-Vincent le 3 juillet 2026 pour un montant total de 2 742,80 € TTC.

Décision n° DV2026_052 du 4 juin 2026

Marché conclu avec Association Inouïes pour un concert au Cloître Saint-Vincent le 28 août 2026 pour un montant total de 1 901,30 € TTC.

Décision n° DV2026_053 du 4 juin 2026

Marché conclu avec l'association Ensemble Artifices pour un concert au Cloître Saint-Vincent le 17 juillet 2026 pour un montant total de 2 174,20 € TTC.

Décision n° DV2026_054 du 16 juin 2026

Marché relatif à la représentation du spectacle intitulé « Alive Orchestra » conclu avec l'association Fanfaron dans le cadre de l'évènement nationale du 14 juillet au Port Villiers à Chalon-sur-Saône pour un montant total de 2 950 € Net.

Décision n° DV2026_055 du 16 juin 2026

Marché relatif à la représentation du spectacle intitulé « Trifecta - 33 min » conclu avec l'association Okazoo dans le cadre de l'évènement Rêves de Noël 2026 pour l'organisation du spectacle musical prévu le 16 décembre 2026 place Saint-Vincent à Chalon-sur-Saône, pour un montant de 2 350 € TTC.

Décision n° DV2026_056 du 16 juin 2026

Marché relatif à la représentation du spectacle intitulé « Ardensia - 30min » conclu avec l'association Luminescence dans le cadre de l'évènement Rêves de Noël 2026 pour l'organisation du spectacle musical prévu le 23 décembre 2026 place Saint-Vincent à Chalon-sur-Saône, pour un montant de 2 954 € TTC.

Décision n° DV2026_057 du 16 juin 2026

Acceptation du don fait par un particulier à la Ville de Chalon-sur-Saône de plusieurs ouvrages et articles.

Décision n° DV2026_058 du 16 juin 2026

Acceptation du don fait par un particulier à la Ville de Chalon-sur-Saône de 14 mètres linéaires de documents concernant Lucette Desvignes.

Décision n° DV2026_059 du 17 juin 2026

Marché relatif à la prestation du Service départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire pour le tir du feu d'artifice dans le cadre de l'événement nationale du 14 juillet, pour un montant de 963,25 € TTC

Décision n° DV2026_060 du 15 juin 2026

Renouvellement de l'adhésion à l'Association des archivistes français, pour un montant de 105 € Net.

Décision n° DV2026_061 du 19 juin 2026

Mise en vente de 30 exemplaires du livre « Chalon, sur la Saône – Une ville frontalière au temps de la Renaissance » à l'Espace patrimoine, pour une valeur totale de 900 €.

Décision n° DMV2026_024 du 4 mars 2026

Avenant n°1 au marché relatif à la formation du personnel en matière de sécurité au travail (lot 2 CACES R486) suite à la dissolution de la société Abskill I, titulaire du marché, et au transfert de l'ensemble de ses engagements et obligations à l'association Aftral, sans incidence financière.

Décision n° DMV2026_026 du 13 mars 2026

Marché relatif au contrôle et à la maintenance des dispositifs de protection contre la foudre conclu avec la SAS CHOMEL DARD – Heur'Tech pour un montant de 1 703,50 € HT soit 2 044,20 € TTC.

Décision n° DMV2026_027 du 10 mars 2026

Avenant n°2 au marché relatif à la maintenance et l'hébergement du progiciel ASTRE GF (Lot 1 : hébergement) conclu avec la société NEXPUBLICA France. Cet avenant a pour objet le transfert des activités de la société NEXPUBLICA France vers la société NEXPUBLICA, à la suite d'une opération de fusion-absorption de NEXPUBLICA FRANCE. Cet avenant n'a aucune incidence financière.

Décision n° DMV2026_028 du 10 mars 2026

Avenant n°1 au marché relatif à la maintenance et l'hébergement du progiciel ASTRE GF (Lot 2 : maintenance) conclu avec la société NEXPUBLICA France SAS. Cet avenant a pour objet le transfert des activités de la société NEXPUBLICA France vers la société NEXPUBLICA, à la suite d'une opération de fusion-absorption de NEXPUBLICA France. Cet avenant n'a aucune incidence financière.

Décision n° DMV2026_030 du 24 avril 2026

Avenant n°1 au marché relatif aux travaux de réfection de la toiture du groupe scolaire Louis Lechère conclu avec la société SDB Christian Desvignes. Cet avenant a pour objet de corriger des coordonnées bancaires inscrites dans l'acte d'engagement et n'a aucune incidence financière.

Décision n° DMV2026_031 du 24 avril 2026

Avenant n°3 au marché relatif à la restauration intérieure de la cathédrale Saint-Vincent (Lot 2 : maçonnerie, pierre de taille, plâtrerie) conclu avec le Groupement Dufraigne / Arcams / Hussor-Erecta dont le montant initial était de 1 680 000 € HT soit 2 016 000 € TTC. Cet avenant a pour objet le redimensionnement de la dalle béton coupe-feu, un travail de maçonnerie plus important que prévu pour l'ancienne porte de la sacristie, des travaux de maçonnerie en démolition suite à l'ouverture de l'ancienne baie du chœur, des travaux supplémentaires dans le cadre des travaux de fouilles archéologiques et la mise en place d'une bâche. Cet avenant représente une augmentation de 65 422,83 € HT soit 78 507,40 € TTC soit une augmentation de 4,62 % par rapport au montant initial. Le nouveau montant du marché est fixé à 1 733 142,03 € HT soit 2 079 770,44 € TTC.

Décision n° DMV2026_033 du 20 mai 2026

Marché relatif aux missions de suivi de chantier et de réception des lots fluides du marché de travaux de rénovation du Groupe scolaire Clairs Logis conclu avec la société MANERGY pour un montant de 23 500 € HT soit 28 200 € TTC.

Décision n° DMV2026_034 du 24 avril 2026

Avenant n°1 au marché relatif à l'abonnement à l'application internet Indeline conclu avec la société CEGAPE. Cet avenant a pour objet d'apporter les modifications de la domiciliation bancaire du titulaire et n'a aucune incidence financière.

Décision n° DMV2026_035 du 12 mai 2026

Avenant n°2 au marché relatif à la déconstruction – dépollution – désamiantage – réseaux dans le site de l'ancien hôpital de l'île Saint – Laurent (Lot n°1 : Instrumentation) conclu avec le groupement composé des sociétés INSTRUMENTURE (mandataire) et KASSOUMAI VISION. Cet avenant a pour objet d'organiser la poursuite de l'exécution du marché suite à la dissolution de la société KASSOUMAI VISION. Dorénavant, le mandataire solidaire du groupement conjoint, la société INSTRUMENTURE, poursuivra seul, l'exécution du marché et se substituera en tant que de besoin au co-traitant défaillant. Cet avenant n'a aucune incidence financière.

Décision n° DMV2026_037 du 12 mai 2026

Avenant n°1 au marché relatif à l'Impression, façonnage du magazine "Objectif Chalon" et de ses éventuels suppléments conclus avec la société Estimprim. Cet avenant a pour objet la modification du nombre d'exemplaires et n'a aucune incidence financière.

Décision n° DMV2026_038 du 28 mai 2026

Marché relatif à la réalisation d'un équipement sportif clos et couvert à Chalon-sur-Saône (Lot 4 : électricité chauffage, ventilation) conclu avec la société Socadel pour un montant de 153 440,12 € HT soit 184 128,14 € TTC.

Décision n° DMV2026_039 du 28 mai 2026

Marché relatif à la gestion de la fourrière animale conclu avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) de la région chalonnaise pour un montant annuel de 28 984,80 € net.

Décision n° DMV2026_040 du 29 mai 2026

Avenant n°3 au marché relatif à la restauration intérieure de la cathédrale Saint Vincent (Lot 3 Décors peints) conclu avec le groupement ARCAM / DUFRAIGNE, dont le montant initial était de 976 674,92 € HT soit 1 172 009,90 € TTC. Cet avenant a pour objet l'augmentation de la surface de restauration de la fresque (+ 6m² avec un Prix Unitaire à 450 € HT/m² soit + 2 700 € HT), la création de nouveaux Prix unitaires du BPM (restitution de polychromies médiévales à la demande de la DRAC pour une surface de 32m² au prix unitaire de 150 € HT/m² soit + 4 800 € HT - reprise des joints en ciments de l'élévation nord sur une surface de 42m² au prix unitaire de 50 € HT/m² soit + 2 100 € HT, dérestauration puis restauration d'une partie du décor du cul-de-four à la demande de la DRAC : + 2 200 € HT). Cet avenant représente une augmentation de 11 800 € HT soit 14 160 € TTC, ce qui, cumulé avec les avenants précédents, représente une augmentation de 12 859 € HT soit 15 430,80 € TTC soit + 1,87 % par rapport au montant initial révisé. Le nouveau montant du marché est fixé à 989 533,92 € HT soit 1 187 440,70 € TTC.

Décision n° DMV2026_041 du 29 mai 2026

Avenant n°1 au marché relatif à la fourniture de fûts, crosses et consoles d'éclairage public pour la Ville de Chalon-sur-Saône et les zones d'intérêts communautaires conclu avec la société

CONIMAST. Cet avenant a pour objet la modification de la domiciliation bancaire de la société et n'a aucune incidence financière.

Décision n° DMV2026_042 du 29 mai 2026

Avenant n°2 au marché relatif à l'abonnement à l'application internet Indeline conclu avec la société CEGAPE. Cet avenant a pour objet la mise en place de deux domiciliations bancaires distinctes selon la prestation facturée (prestations relatives à l'abonnement, maintenance et hébergement du logiciel « Indeline » et prestations liées à la formation). Cet avenant n'a aucune incidence financière.

Décision n° DMV2026_044 du 15 juin 2026

Avenant n°4 au marché relatif à la restauration intérieure de la Cathédrale Saint-Vincent (lot n°2 : maçonnerie – pierre de taille – plâtrerie) conclu avec le groupement Dufraigne / Arcams / Hussor-Erecta dont le montant initial était de 1 680 000 € HT soit 2 016 000 € TTC. Cet avenant a pour objet la création de nouveaux prix pour l'ajout de prestations rendues nécessaires dans le cadre des fouilles archéologiques demandées par la DRAC et la suppression des prestations relatives aux installations de l'ancienne chaufferie suite à la décision de maintenir la chaufferie en place, en accord avec le SDIS. Cet avenant représente une diminution de 8 066 € HT soit 9 679,20 € TTC, soit au total cumulé avec les autres avenants une augmentation de 57 356,83 € HT soit 68 828,20 € TTC, soit une augmentation de 4,05 % du montant initial du marché.

Décision n° DMV2026_045 du 15 juin 2026

Marché relatif à l'aménagement d'un espace de baignade flottant sur la Saône à Chalon-sur-Saône, conclu avec la SARL Hansen Marine pour un montant de 59 860 € HT soit 71 832 € TTC, répartis comme suit : tranche ferme pour un montant de 8 657 € HT soit 10 388,40 € TTC pour les études et remise de plans, et deux tranches optionnelles de mise en œuvre pour 51 203 € HT soit 61 443,60 € TTC.

Décision n° DMV2026_046 du 15 juin 2026

Avenant n°2 au marché relatif à l'entretien et la maintenance des équipements d'alarme incendie de type 1 et 2, passé en groupement de commande avec le Grand Chalon, conclu avec la société Cegelec Bourgogne, dont le montant initial était de 31 500 € HT soit 37 800 € TTC. Cet avenant a pour objet l'ajout d'un nouvel équipement (bâtiment A de l'Usinerie) à entretenir sur le parc du Grand Chalon et représente une augmentation de 1 400 € HT soit 1 680 € TTC soit 0,97 %.

Convention n° 26V062

Mise à disposition des terrains de football et des vestiaires du stade Garibaldi au profit de l'Association chalonnaise de football pour y organiser les matchs et les entraînements de la saison 2025-2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V065

Mise à disposition du bureau soleil de la Maison de Quartier des Aubépins au profit de l'association Mission Locale du Chalonnais pour y organiser des permanences les lundis à compter du 2 mars 2026 et jusqu'au 31 août 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V066

Prêt de jeux en bois au profit de l'association la Petite Résistance pour l'organisation d'une soirée jeux le 13 mars 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V067

Prêt de matériel de camping au profit de l'association Judo Club Chalonnais pour l'organisation d'un stage d'été du 24 au 28 août 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V068

Mise à disposition du réfectoire de l'école Vivant Denon au profit de l'association les Parents de Vivant pour y organiser des jeux de société le 27 mars 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V069

Mise à disposition du préau et de la cour de l'école élémentaire Clair Logis au profit de sa directrice pour y organiser le carnaval de l'école le 27 mars 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V071

Dépôt d'un fond photographique de Monsieur Philippe BAZIN au profit de la Ville de Chalon-sur-Saône pour son musée Nicéphore Niépce, à des fins de conservation, d'étude, d'inventaire et de valorisation, pour une durée de trois ans, à titre gracieux.

Convention n° 26V072

Mise à disposition de la salle d'activités à la Maison de quartier du Stade au profit de l'association La Grosse Pièce pour un atelier de pratique vocale, les mardis une semaine sur deux, à titre gracieux.

Convention n° 26V073

Mise à disposition de la salle Arc-en-Ciel au profit de l'association PRADO Bourgogne afin d'y exercer un accompagnement et un soutien à la parentalité avec des ateliers de sophrologie, de février à avril 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V074

Convention de prêt de jeux dans le cadre d'une journée festive prévue le 6 juin 2026 au profit de l'association Sel de Saône, à titre gracieux.

Convention n° 26V075

Avenant à la convention d'occupation conclue avec l'association Comité de Bienfaisance du quartier Saint-Vincent Sainte-Marie pour changement de local de stockage à partir du 13 février 2026.

Convention n° 26V076

Convention d'occupation conclue avec l'association En Roue Libre pour un préau occupé pendant les périodes scolaires à partir du 1er février 2026 pour une durée d'un an, à titre gracieux.

Convention n° 26V077

Contrat de prêt de deux tableaux issus des collections du Panoptique d'Autun - musée Rolin, conclu avec la Ville d'Autun dans le cadre de l'exposition intitulée "L'oiseau aux yeux d'or" du 3 avril au 31 août 2026 au Musée Denon. Les frais relatifs au convoiement, emballage, transport, assurance et installation des œuvres étant à la charge de l'emprunteur.

Convention n° 26V078

Mise à disposition du gymnase Bâtiment au profit de la Société de tir et d'éducation physique de Chalon-sur-Saône pour y organiser les championnats de Bourgogne des écoles de tir du 3 au 5 avril 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V079

Mise à disposition de la salle omnisport de la Maison des Sports au profit du Cercle de l'aviron de Chalon-sur-Saône pour y organiser le défi des collèges le 28 mai 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V080

Mise à disposition de la salle Arc-en-Ciel de la Maison de quartier des Aubépins au profit du Syndicat des copropriétaires de la Tour Aubépins afin d'y organiser son assemblée générale le 26 mars 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V081

Mise à disposition de la grande salle de cantine de la Maison de quartier Plateau au profit de l'association Humanitaire Le Sourire, pour l'organisation d'un repas et une réunion interne le 21 mars 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V083

Avenant n°3 à la convention de mise à disposition d'un appartement de type T4 situé 6 rue Jules Ferry à Chalon-sur-Saône afin d'autoriser sa mise à disposition au profit du Pôle Arts de la Rue du 7 avril au 7 août 2026.

Convention n° 26V085

Convention de prêt de 20 vélos dans le cadre d'une sortie scolaire conclu avec le Collège Louis Pasteur pour la période du 15, 16 et 17 juin 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V087

Mise à disposition de l'annexe de la Maison de quartier Prés Saint-Jean au profit de l'association En Roue Libre selon calendrier précisé dans la convention pour l'année 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V088

Mise à disposition de la salle famille de la Maison de quartier Prés Saint-Jean au profit de l'Etablissement Public Social et Médico-Social Espaces 71 dans le cadre de l'accompagnement d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes handicapés sur différentes dates de mars à juin 2026, à titre gracieux

Convention n° 26V089

Mise à disposition de divers matériels au profit de l'association Les Petites Canailles dans le cadre de la Kermesse de l'école Saint Jean-des-Vignes le 20 juin 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V090

Mise à disposition du gymnase Jean Macé au profit de l'association médico-éducative chalonnaise les mardis matin du 17 mars au 23 juin 2026 moyennant une redevance horaire de 3 €.

Convention n° 26V091

Mise à disposition de la cour d'école, des sanitaires et du côté de l'école élémentaire Saint-Jean-des-Vignes au profit de l'association Comité de quartier de St-Jean-des-Vignes, pour l'organisation de la réception de la Rosière le 9 mai 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V093

Mise à disposition de la cour de l'école publique Jean Moulin au profit du Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (DITEP) l'Envol, afin d'y organiser des séances d'apprentissages à la conduite d'un cyclo moteur dans le cadre de la préparation du BSR, du 1er avril au 1er juillet 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V094

Mise à disposition d'un local associatif à usage de bureau situé à la Maison des Associations, au profit de l'association France Parkinson, pour une durée d'une année à partir du 1er avril 2026 renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 années, à titre gracieux.

Convention n° 26V095

Avenant à la convention d'occupation d'un local associatif à usage de bureau à la Maison des Associations, au profit de l'UNICEF France, pour la modification des biens mis à disposition, à compter du 1er avril 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V096

Convention de prêt d'une œuvre issue des collections du Musée Nicéphore Niépce au profit du Musée d'Art Moderne Richard Anacréon de Granville, dans le cadre de son exposition "Gisèle Freund, Portraits croisés", du 18 avril au 9 novembre 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V097

Mise à disposition de quatre terrains de football et de vestiaires de la Prairie Saint-Nicolas au profit de l'Association Humanitaire Le Sourire afin d'y organiser un tournoi de football le 24 mai 2026, à titre gratuit.

Convention n° 26V098

Convention d'occupation d'un appartement de type T2, situé dans les bâtiments de l'école de l'Est à Chalon-sur-Saône au profit de Madame L., à compter du 7 mai 2026 pour une durée d'un an renouvelable tacitement dans la limite de 12 ans, moyennant une redevance mensuelle hors charges de 420 €.

Convention n° 26V099

Convention de prêt de deux objets archéologiques issus des collections du Musée Vivant Denon au profit du Musée Savoisien de Chambéry du 2 mai au 2 novembre 2026 dans le cadre de l'exposition "Bronze, l'âge oublié", à titre gracieux.

Convention n° 26V105

Mise à disposition des locaux de l'école Jean Lurçat au profit de son directeur afin d'y organiser la kermesse de l'école le 27 juin 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V106

Avenant n°3 à la convention d'occupation d'un local et d'un box de stockage à la maison des associations au profit de l'Association Chalonnaise pour une Transition Ecologique pour modification des biens mis à disposition, à titre gracieux.

Convention n° 26V107

Avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public fluvial conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne affecté à usage de voie d'accès aux terrains appartenant à la Ville de Chalon-sur-Saône sur le site du port fluvial, pour son prolongement jusqu'au 31 décembre 2026 afin d'aligner les dates des contrats de concession des ports de Mâcon et Chalon-sur-Saône.

Convention n° 26V108

Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public fluvial conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne concernant un accès situé chemin de la Coudre à Chalon-sur-Saône, pour son prolongement jusqu'au 31 décembre 2026 afin d'aligner les dates des contrats de concession des ports de Mâcon et Chalon-sur-Saône.

Convention n° 26V109

Prêt de jeux en bois au profit de l'association La Petite Résistante dans le cadre de la kermesse du 13 juin 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V110

Mise à disposition de la cour élémentaire et du préau de l'école Jean Moulin au profit de l'association La Petite Résistante à l'occasion de la kermesse prévue le 13 juin 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V111

Mise à disposition des locaux du Carmel au profit de l'association Les P'tits Loups de l'Est à l'occasion de la kermesse des écoles maternelles et élémentaires de l'Est le 23 juin 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V112

Prêt de six tentes au profit du Collège Jean Vilar dans le cadre d'une sortie au Creusot avec nuitée au camping de Santenay pour la période du 21 et 22 mai 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V113

Mise à disposition de la cour et des locaux de l'école élémentaire Romain Rolland au profit de sa directrice le 19 juin 2026 afin d'y organiser la fête de l'école, à titre gracieux.

Convention n° 26V114

Mise à disposition de la cour de l'école élémentaire de la citadelle et les sanitaires à l'occasion au profit de sa directrice le 1er juin 2026 pour la représentation de la chorale de l'école, à titre gracieux.

Convention n° 26V115

Mise à disposition de la cour de l'école élémentaire de la citadelle et les sanitaires au profit de l'association de parents d'élèves APEC à l'occasion de la fête de l'école le 19 juin 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V117

Mise à disposition de certains équipements sportifs à la Prairie Saint-Nicolas, au profit du Volley Ball Club de Chalon-sur-Saône, pour l'organisation du Tournoi de Volley Ball les 6 et 7 juin 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V118

Mise à disposition de l'annexe de la Maison de quartier Près Saint-Jean au profit de l'association Toujours Femme, pour l'installation d'une exposition vente, du 26 au 29 juin 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V119

Mise à disposition du préau et de la cour de l'école élémentaire Clairs Logis au profit de sa directrice pour l'organisation du spectacle de fin d'année le 26 juin 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V120

Mise à disposition de la cour et du préau de l'école élémentaire Saint-Exupéry au profit de sa directrice pour l'organisation de la fête des écoles le 30 juin 2026, à titre gracieux.

Convention n° 26V121

Mise à disposition des locaux et de la cour de l'école élémentaire Pablo Neruda au profit de sa directrice pour l'organisation du concert de l'orchestre et fête de l'école le 30 juin 2026, à titre gracieux.

DECISION

Cadre juridique :

Vu les articles L2121-29, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CM-26-04-09-15-1 du 9 avril 2026 portant délégation d'attributions au Maire,

Il est demandé au Conseil municipal :

- De prendre acte des décisions ci-dessus énoncées.